



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2017-064

PUBLIÉ LE 12 MAI 2017

Sommaire

Préfecture Aveyron

- 12-2017-05-11-005 - Annexe à l'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° : DREAL-A75
2017-014 relatif aux opérations de domanialité de l'A75 dans le département de l'Aveyron
suite à la réalisation des travaux de construction de la section autoroutière A75 « La
Mérienne » (du PR 180+5 au PR 253+170) de Campagnac à la Couvertoirade, portant
délimitation du domaine public sur la commune de Sainte Eulalie de Cernon (1 page) Page 3
- 12-2017-05-11-006 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° : DREAL-A75 2017-014 relatif aux
opérations de domanialité de l'A75 dans le département de l'Aveyron suite à la réalisation
des travaux de construction de la section autoroutière A75 « La Mérienne » (du PR
180+5 au PR 253+170) de Campagnac à la Couvertoirade, portant délimitation du
domaine public sur la commune de Sainte Eulalie de Cernon (2 pages) Page 5

Préfecture Aveyron

12-2017-05-11-005

Annexe à l'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° : DREAL-A75
2017-014

relatif aux opérations de domanialité de l'A75 dans le
département de l'Aveyron suite à la réalisation des travaux
de construction de la section autoroutière A75
« La Méridienne » (du PR 180+5 au PR 253+170) de
Campagnac à la
Couvertoirade, portant délimitation du domaine public sur
la commune de
Sainte Eulalie de Cernon

Commune de SAINTE EULALIE DE CERNON

Section ZM

Echelle : 1/5000

Commune de L'HOSPITALET DU LARZAC
Section ZP

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral N°DREAL-A75 2017-014

Commune de Sainte Eulalie de Cernon

Pas de DP pour la communal

Conseil Départemental de l'Aveyron

Approuvé le : 09/12/2016

Par : Monsieur le Président

SIGNÉ

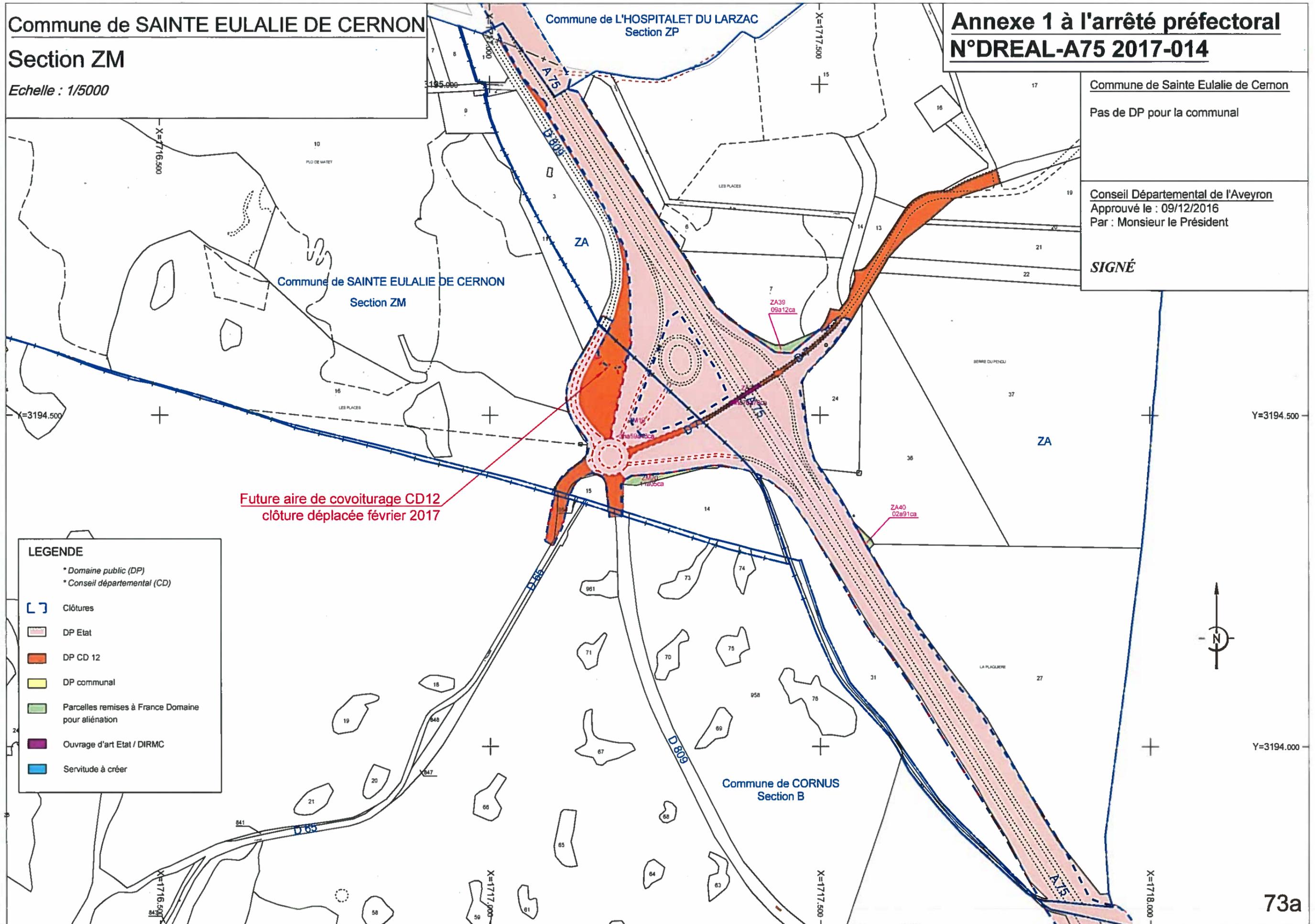
Commune de SAINTE EULALIE DE CERNON
Section ZM

Futur aire de covoiturage CD12
clôture déplacée février 2017

LEGENDE

- * Domaine public (DP)
- * Conseil départemental (CD)

- Clôtures
- DP Etat
- DP CD 12
- DP communal
- Parcelles remises à France Domaine pour aliénation
- Ouvrage d'art Etat / DIRMC
- Servitude à créer



73a

Préfecture Aveyron

12-2017-05-11-006

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° : DREAL-A75 2017-014
relatif aux opérations de domanialité de l'A75 dans le
département de

l'Aveyron suite à la réalisation des travaux de construction
de la section autoroutière A75 « La Méridienne » (du PR
180+5 au PR 253+170) de Campagnac à la
Couvertoirade, portant délimitation du domaine public sur
la commune de
Sainte Eulalie de Cernon

PRÉFET DE L'AVEYRON

Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement de la région
Occitanie

Direction Transports
Département MOA
Division Toulouse
Pôle foncier

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° : DREAL-A75 2017-014
relatif aux opérations de domanialité de l'A75 dans le département de
l'Aveyron

Suite à la réalisation des travaux de construction de la section autoroutière A75 « La Méridienne » (du PR 180+5 au PR 253+170) de Campagnac à la Couvertoirade, portant délimitation du domaine public sur la commune de Sainte Eulalie de Cernon.

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU le code du domaine de l'État ;
- VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU le code de la voirie routière ;
- VU le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;
- VU le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- VU l'instruction technique relative aux modalités d'élaboration des opérations d'investissement et de gestion sur le réseau routier national du 29 avril 2014 et tous les textes qui la modifient ;
- VU le décret du 24 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Louis Laugier en qualité de préfet de l'Aveyron ;
- VU l'arrêté du 01 janvier 2016 nommant Monsieur Didier Kruger, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;
- VU la délibération du conseil départemental de l'Aveyron du 09 décembre 2016.

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron,

.../...

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement région Occitanie
1 rue de la Cité administrative – CS 80002 – 31074 TOULOUSE CEDEX 9
Tél : 05-61-58-50-00

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La délimitation des emprises du domaine public non concédé de l'Autoroute A75, commune de Sainte Eulalie de Cernon est approuvée, telle qu'elle est définie par la couleur saumon figuré au plan de domanialité annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les terrains situés en dehors de l'emprise de cette autoroute, telle qu'approuvée à l'article 1 sont répartis comme suit :

1. les terrains déclassés du domaine public routier national, reclassés dans le domaine privé de l'État et remis au service de France domaine pour être aliénés sont figurés en vert sur les plans de domanialité ci-annexés.

ARTICLE 3 : Le terrain reconnu inutile à l'exploitation du domaine public autoroutier non concédé, déclassé et transféré dans le domaine privé de l'État (figurant en vert sur le plan de domanialité ci-annexé) pour être aliéné est le suivant :

commune de Sainte Eulalie de Cernon :

- ZM 20.

ARTICLE 4 : Le transfert de propriété du domaine public routier de l'État aux collectivités telles qu'identifiées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, prend effet à la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 5 : - Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie ;

- Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes du Massif-Central ;

- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aveyron ;

- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aveyron ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté auquel sont annexés trois plans de domanialité et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 11 mai 2017

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,

Dominique CONSILLE